

SE FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS en Ile-de-France



OFFRE DE FORMATION 2017

TMS, CMR,
RPS, BRUIT,
ROUTIER, AMIANTE,
ATEX, PLOMB,
VIBRATIONS

FORMATIONS
DE
FORMATEURS

BTP,
LOGISTIQUE,
ACTIVITÉS DE BUREAU,
RESTAURATION COLLECTIVE,
COLLECTE DE DÉCHETS,
GRANDE
DISTRIBUTION

FORMATIONS
DE
RÉFÉRENTS

FONDAMENTAUX
DE LA
PRÉVENTION

DYNAMISER
LE CHSCT

Vous êtes...

- Chefs d'entreprise, dirigeants, encadrants
- Représentants du personnel
- Fonctionnels de sécurité santé au travail, IPRP, coordonnateurs SPS
- Médecins du travail, infirmier(e)s de service santé au travail
- Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, conducteurs de travaux
- Personnels soignants
- Consultants, formateurs

Pour plus d'informations et pour vous inscrire,
consultez notre site :
www.cramif.fr rubrique prévenir les risques professionnels

SE FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ILE-DE-FRANCE

Nous avons le plaisir de vous faire connaître [L'OFFRE DE FORMATION 2017](#).

Par la formation, nous souhaitons renforcer les compétences des entreprises (employeurs, cadres, salariés, institutions représentatives du personnel, fonctionnels de sécurité) pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des risques professionnels, management de la prévention, dynamiser le CHSCT...), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiment et travaux publics, logistique, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Ile-de-France.

Le Plan National Formation, c'est quoi ?

C'est une démarche stratégique visant à harmoniser et à déployer des actions de formation continue en santé-sécurité au travail de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS qui s'appuie sur :

- **Une offre nationale de formation (ONF).**

C'est un ensemble de dispositifs de formation validés par l'AM-RP et l'INRS. Ces formations sont assurées soit par le réseau, soit par des organismes de formation habilités.

Les entreprises qui disposent de formateurs internes peuvent également dispenser ces formations exclusivement à destination de leur personnel.

- **L'habilitation d'organismes de formation.**

L'AM-RP et l'INRS confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation.

L'habilitation est attribuée pour une formation spécifique.

La formation doit être dispensée par un formateur certifié par le réseau des CARSAT/CRAMIF/CGSS/INRS.

L'Offre Nationale de Formation et l'Offre Régionale de Formation sont différenciées par les logos suivants en en-tête des fiches programmes et sur le site www.cramif.fr :



Offre Régionale de formation
réalisée par la CRAMIF.



+



Offre Nationale de formation
réalisée par la CRAMIF.



Offre Nationale de formation
réalisée par des organismes de formation habilités/partenaires.

A - Démarches, méthodes et outils de prévention

B - Organisation et management de la prévention

C - Secteurs spécifiques

D - Risques professionnels spécifiques

E - Formations de formateurs à la prévention

F - Formations de référents santé sécurité en entreprise

SOMMAIRE

A - DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

	Obtenir des compétences de base en prévention		page 9
	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne		page 10
	Engager une démarche de prévention - chefs d'entreprise		page 11
	Élaborer ou améliorer son document unique		page 12
	Analyser un accident de travail		page 13
	Analyser une situation de travail	NOUVEAU	page 14
	Évaluer les risques professionnels		page 15

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

	Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie		page 16
---	---	--	---------

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

	Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)		page 17
--	---	---	---------

B - ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU CHSCT

	Dynamiser le CHSCT, rôle du président		page 18
	Dynamiser le CHSCT, rôle du secrétaire		page 19

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

	Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail		page 20
--	---	---	---------

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage		page 21
---	---	--	---------

LOGISTIQUE

	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques		page 22
---	---	--	---------

ACTIVITÉS DE BUREAU

	La prévention dans les activités de bureau		page 23
---	--	--	---------

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Intégrer la santé - sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation	NOUVEAU	page 24
---	---	----------------	---------

GRANDE DISTRIBUTION

	Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la grande distribution	NOUVEAU	page 25
---	---	----------------	---------

RESTAURATION COLLECTIVE

	Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	NOUVEAU	page 26
---	---	----------------	---------

C - SECTEURS SPÉCIFIQUES (suite)

AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - DOMICILE

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile  page 27

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile  page 28

Devenir acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile  page 29

AIDE ET SOIN À LA PERSONNE - ÉTABLISSEMENT

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)  page 30

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)  page 31

TRANSPORT ROUTIER

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise de transport routier **NOUVEAU**  page 32

Devenir animateur prévention dans le secteur du transport routier **NOUVEAU**  page 33

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise **NOUVEAU**  page 34

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur **NOUVEAU**  page 35

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

 Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)  page 36

Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement **NOUVEAU**  page 37

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement  page 38

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement **NOUVEAU**  page 39

Devenir acteur prap - sanitaire et social  page 40

Devenir acteur prap - industrie, BTP, commerce  page 41

Devenir acteur prap - Petite enfance **NOUVEAU**  page 42

RISQUES PHYSIQUES

 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux bruits  page 43

 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations  page 44

 Évaluer et prévenir les risques liés aux utilisations industrielles et médicales de sources de rayonnements ionisants  page 45

 Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés à la glissance des sols **NOUVEAU**  page 46

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise  page 47

 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - Spécial DP - CHSCT et CE  page 48

S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)  page 49

D - RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES (suite)

RISQUE CHIMIQUE

 Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	page 50
 Mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants	page 51

RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

 Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage - maintenance et entretien)	page 52
 Se positionner en tant que donneurs d'ordre lors de réalisation de travaux en présence d'amiante	page 53
Formation des encadrants techniques amiante sous-section 4	NOUVEAU  page 54
Formation des encadrants de chantiers amiante sous-section 4	NOUVEAU  page 55
Formation des opérateurs de chantiers amiante sous-section 4	NOUVEAU  page 56
Formation des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4	NOUVEAU  page 57

RISQUES LIÉS AU PLOMB

 Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)	NOUVEAU page 58
--	------------------------

RISQUES LIÉS AUX ATMOSPHERES EXPLOSIVES

 Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	NOUVEAU page 59
--	------------------------

RISQUE ROUTIER

 Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention	page 60
Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger	 page 61

CACES®

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)	 page 62
---	---

ÉCHAFAUDAGES DE PIED ET ROULANTS

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	NOUVEAU  page 63
Vérifier des échafaudages de pied et devenir responsable de réception et de maintenance (au sens de la R408)	NOUVEAU  page 64
Utiliser des échafaudages de pied	NOUVEAU  page 65
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	NOUVEAU  page 66
Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	NOUVEAU  page 67

CATEC®

Obtenir la certification Catec® Surveillant et/ou Intervenant	NOUVEAU  page 68
---	--

E - FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent		page 70
	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		page 72
	Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	NOUVEAU	page 74
	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4	NOUVEAU 	page 76
	Devenir formateur CATEC®	NOUVEAU 	page 77

FORMER À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

	Devenir formateur prap - sanitaire et social		page 78
	Devenir formateur prap - industrie, BTP, commerce		page 79
	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		page 80
	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		page 81

FORMER À LA PRÉVENTION DES TMS

	Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »	NOUVEAU 	page 82
--	--	---	---------

FORMER AU SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

	Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)		page 83
--	--	---	---------

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

	Devenir formateur d'acteur prévention secours pour les personnels du secteur de l'aide et du soin à domicile		page 84
	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social	NOUVEAU 	page 85

FORMER LES PERSONNELS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

	Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	NOUVEAU 	page 86
	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier	NOUVEAU 	page 87

F - FORMATIONS DE RÉFÉRENTS SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE

INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS SA FONCTION DE TUTEUR

	Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur		page 88
---	--	---	---------

ANIMER LA PRÉVENTION DES TMS EN SECTEUR SANTÉ

	Former un référent Prévention TMS en secteur santé : pourquoi, comment et quelles conséquences pour l'établissement		page 89
	Devenir référent Prévention TMS en secteur Santé		page 90

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Obtenir des compétences de base en prévention

Référence A0003

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels (chefs d'entreprise, représentants du personnel...).

Objectifs

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Les compétences de base visées par cette formation peuvent être acquises et validées par la formation «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» proposée par l'INRS.

Contenu

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- Les concepts d'apparition d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Apports didactiques et échanges d'expérience des participants.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

Pré-requis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations dispensées par le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

Objectifs

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier aux méthodes indispensables permettant de participer activement à l'analyse des risques professionnels.

Contenu

- Module 1 : les bases en prévention.
 - enjeux et valeurs,
 - acteurs internes et externes,
 - accidents du travail et maladies professionnelles,
 - risques professionnels...
- Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels.
 - objectifs,
 - méthodologie,
 - identification et classement des risques...
- Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident.
 - faits et opinions,
 - recherche et examen des faits,
 - mise en ordre des causes,
 - recherche de solutions...
- Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail.
 - notions de base en ergonomie,
 - méthodologie d'analyse,
 - charge physique et mentale...

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs. Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation.

Durée

20 heures réparties sur 3 mois (90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion).

Validation

A la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de réussite (format PDF). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Modalités d'inscription

inscription automatique en ligne : www.eformation-inrs.fr

Un *login* et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site www.eformation-inrs.fr dans son espace réservé.

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Engager une démarche de prévention - Chefs d'entreprise

Référence A0310

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Chefs d'entreprise - Employeurs (TPE – PME).

Pré-requis

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention»

Objectifs

- Définir la prévention et ses enjeux en entreprise.
- Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

Contenu

- Les enjeux de la prévention en entreprise.
- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

Durée

1 jour, soit 7 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Élaborer ou améliorer son document unique

Référence A0410

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Toute personne en charge d'une mission de prévention des Risques professionnels (Chefs d'entreprise, Représentants du personnel...).

Pré-requis

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Situer l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire.
- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique.
- Transcrire l'évaluation des risques dans le document unique.
- Définir un plan d'actions de prévention.

Contenu

- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques.
 - aspects réglementaires, Principes Généraux de Prévention,
 - organisation de l'entreprise autour du document unique,
 - méthodes (modélisation du processus menant au dommage, analyse ergonomique de l'activité, estimation des risques...),
 - formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique,
 - mesures de prévention : critères de choix,
 - plan d'actions de prévention des risques professionnels.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.
- Analyse de documents uniques d'EvRP.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Echanges et retours d'expérience entre les participants.

Durée

2 jours, soit 14 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Analyser un accident de travail

Référence A0411

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Membres de CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise, encadrements de proximité.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Pré-requis

Les participants doivent avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » proposée par l'INRS.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Contenu

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention.
- La construction et le suivi du plan d'action.

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application et étude de cas.
- Travaux en groupe ou sous-groupes.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Analyser une situation de travail

Référence A0412

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Toute personne amenée à participer à une démarche de prévention : fonctionnels de santé et de sécurité, représentants du personnel, IPRP...

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Pré-requis

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable la formation « Analyser un accident de travail » – Référence A0411.

Objectifs

- Appliquer les méthodes d'identification des risques.
- Définir les conditions de mise en œuvre de ces méthodes dans l'entreprise.

Contenu

- L'identification des risques par la recherche des composantes du risque
- Présentation de la démarche ergonomique
- Notions relatives à la compréhension du travail : travail prescrit/réel, déterminants
- Méthodologie de l'analyse de l'activité par l'approche ergonomique

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expériences entre les participants.
- Travail intersession.

Durée

2+1 jours (travaux intersession à intervalle de 4 semaines environ) soit 21 heures.

Condition de participation

L'entreprise s'engage à accorder **4 demi-journées** au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail intersession.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Évaluation des risques professionnels

Évaluer les risques professionnels

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Pré-requis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS », facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Contenu

- Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques.
 - aspects règlementaires, les principes généraux de prévention,
 - mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques,
 - formalisation,
 - proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP,
 - les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation des risques.

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

Durée

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec à minima une journée de travail en intersessions.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Intégrer l'ergonomie à la démarche de prévention

Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie

Référence A0201

Formation réalisée par la CRAMIF

Comment l'ergonomie complète et enrichit la démarche de prévention ?

Public

Toute personne amenée à participer à une démarche de prévention, préventeurs d'entreprise, représentants du personnel...

Conditions de participation

Avoir l'objectif d'analyser des situations de travail pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail.

Objectifs

- Appréhender les différentes étapes de la démarche ergonomique, leurs objectifs et leurs enjeux.
- Mettre en œuvre les principaux outils d'analyse des situations de travail.
- Être à même d'accompagner la réflexion d'un ergonomiste dans le cadre d'une étude ergonomique au sein de l'entreprise.

Contenu

- Introduction à l'ergonomie.
 - définitions,
 - champs d'action,
 - principes et enjeux.
- L'intervention ergonomique.
 - démarche ergonomique,
 - approche globale de l'entreprise.
- L'analyse ergonomique.
 - travail prescrit et travail réel,
 - observations et entretiens,
 - pré-diagnostic et diagnostic,
 - élaboration d'outils d'analyse.

Méthodes pédagogiques

- Apports didactiques.
- Étude de cas.
- Exercice d'étude de poste dans une entreprise de la région Ile-de-France (analyse de situations réelles de travail).
- Travaux en sous-groupe et restitution dans l'entreprise choisie.

Durée

4 jours.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Contenu

- Le rôle du SST dans la santé et la sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - prévenir l'accident du travail,
 - informer sa hiérarchie.

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Études de cas.
- Mise en situations.

Durée

12 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V. et 2 formateurs sont nécessaires). Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de SST » (MAC) d'une durée de 7 heures pour un groupe de 10 participants. Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Ces formations sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION Renforcer l'efficacité du CHSCT

Dynamiser le CHSCT, rôle du président

Référence B0302

Formation réalisée par la CRAMIF

Cette formation a pour objectif de permettre aux stagiaires d'appréhender le potentiel du CHSCT et les modalités de son intégration dans la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il ne sera pas abordé les réponses réglementaires au fonctionnement du CHSCT.

Public

Présidents de CHSCT en exercice et futurs présidents.

Objectifs

- Définir le rôle du CHSCT dans la stratégie de prévention de l'entreprise.
- Appréhender le potentiel exploitable du CHSCT dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- Etablir l'ordre du jour de la réunion du CHSCT en collaboration avec le secrétaire.
- Utiliser le compte-rendu de la réunion pour améliorer la gestion des actions du CHSCT.

Contenu

- Les rôles respectifs des chefs d'établissement et des présidents de CHSCT en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Les personnes ressources : rôles et missions.
- La gestion des actions de prévention au sein du CHSCT.
- Les principes :
 - de rédaction d'un ordre du jour,
 - de rédaction d'un compte-rendu,
 - des visites des secteurs de l'entreprise,
 - de suivi des actions,
 - d'établissement d'un règlement intérieur du CHSCT.

Méthodes pédagogiques

Alternance entre des apports didactiques, des échanges d'expériences et des travaux de groupe.

Durée

2 jours.

Nombre de participants

10

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION Renforcer l'efficacité du CHSCT

Dynamiser le CHSCT, rôle du secrétaire

Référence B0303

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Secrétaires de CHSCT en exercice.

Conditions de participation

- Avoir suivi impérativement un stage de formation de représentant du personnel au CHSCT, tel que défini par la circulaire du 14 mai 1985.
- Il est recommandé aux participants d'avoir suivi la formation «obtenir des compétences de base en prévention dans les services prévention des caisses de sécurité sociale ou «acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS.

Objectifs

- Apporter des éléments pertinents pour l'élaboration de l'ordre du jour.
- Définir les objectifs d'une réunion du CHSCT.
- Suggérer un dispositif de compte rendu de réunion en fonction de la culture de l'entreprise.
- Recommander une organisation et une planification de l'activité du CHSCT afin de le dynamiser.

Contenu

- Rappel : Missions et moyens du CHSCT.
- Désignation, rôle, missions du secrétaire.
- De la visite au compte-rendu de réunion CHSCT.
 - La préparation de la réunion :
 - détermination des thèmes à aborder,
 - rédaction d'un ordre du jour,
 - préparation des objectifs à atteindre.
 - La réunion du CHSCT :
 - présentation des thèmes à traiter,
 - rôle de chacun des acteurs,
 - éléments clefs de la réussite d'une réunion,
 - décisions.
 - Le compte-rendu de la réunion :
 - caractéristiques de la prise de décisions,
 - planification des actions,
 - suivi des actions.
- La planification de l'activité du CHSCT.
- Les principes du règlement intérieur du CHSCT.

Méthodes pédagogiques

Elles reposent essentiellement sur l'exploitation et la mise en commun des travaux de petits groupes, ainsi que sur des mises en situation.

Durée

4 jours.

Nombre de participants

10

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION Salarié désigné compétent

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1 du Code du Travail).

Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- situer l'entreprise au regard de la prévention des risques,
- repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés,
- identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques,
- contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...),
- situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

Contenu

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Mise en situation.
- Échanges.

Durée

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersessions.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Bâtiment et travaux publics

Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage

Référence C0108

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Cette formation s'adresse aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et aux personnes devant veiller à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les principes généraux de prévention, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

Objectifs

- Mettre en œuvre les principes généraux de prévention dans les différentes phases de travail (de la conception à la réalisation).
- Assurer la coopération des différents acteurs de la prévention.
- Respecter et mettre en application les exigences fondamentales du socle commun BTP et plus particulièrement le Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction (P3C3).

Contenu

- Connaître les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - Définitions,
 - Processus qui génèrent un dommage,
 - Les 9 Principes Généraux de Prévention.
- Situer son rôle en tant que Maître d'ouvrage dans la mission de coordination :
 - Le champ d'intervention du coordonnateur,
 - Les outils de la coordination,
 - Le coordonnateur et les risques.
- Le socle commun de prévention et le P3C3 :
 - La prévention de chutes de hauteur,
 - La prévention des risques liés à la manutention,
 - L'hygiène et les conditions de travail sur chantiers,
 - La mise en commun des moyens (prestations spécifiques SCALP et METAH).
- Apprécier la situation au regard de la prévention des risques :
 - La sinistralité dans le secteur BTP,
 - L'enjeu humain/social,
 - L'enjeu juridique,
 - L'enjeu économique.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des échanges entre les participants.

Durée

1 journée.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Logistique

Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts logistiques

Référence C0301

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, fonctionnels de sécurité, IPRP, représentants du personnel, chefs d'entreprise.

Objectifs

- Analyser la situation en hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'entreprise vis-à-vis des activités logistiques,
- Identifier les risques spécifiques aux activités logistiques,
- Rechercher et mettre en œuvre les mesures de prévention.

Contenu

- Présentation du secteur professionnel et de l'évolution de l'organisation du travail.
- Accidentologie et maladie professionnelle.
- Analyse des risques par situations de travail (réception, stockage, préparation de commandes, conditionnement...).
- Démarches et mesures de prévention, et d'amélioration des conditions de travail.
- Présentation d'outils utilisables par les entreprises (brochures, fiches...) et de leurs conditions d'utilisation.

Méthodes pédagogiques

- Exposé.
- Questions/réponses.
- Étude de cas.
- Approche des risques par le flux des produits.

Durée

2 jours.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Activités de bureau

La prévention dans les activités de bureau

Référence C0702

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Encadrement, représentants du personnel, préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Identifier les risques d'atteintes à la santé dans les activités de bureau.
- Participer à l'implantation et à l'aménagement des postes de travail.
- Proposer des mesures de prévention.

Contenu

- Conséquences humaines et sociales des AT/MP en France.
- Notions de physiologie, effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress).
- Recommandations sur l'ergonomie des postes informatisés (réglementation et normalisation, implantation et aménagement du poste).
- Ambiances physiques (éclairage et bruit).
- Surveillance médicale.
- Guide d'évaluation des risques.

Méthodes pédagogiques

- Apports didactiques.
- Echanges.

Durée

2 jours.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Collecte et traitement des déchets

Intégrer la santé - sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation

Référence C0901

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Personnels des collectivités territoriales ou syndicales intervenant sur la compétence « collecte des déchets » (personnel de services « Environnement Déchets », chargé(e) d'appel d'offre, chargé(e) de suivi de collecte des déchets, conseiller en prévention, cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage...).

Objectifs

- Identifier les risques et déterminer les mesures de prévention spécifiques aux activités de collecte de déchets.
- Mettre en application les principes portés par la recommandation R437 dès la rédaction de l'appel d'offre.
- Assurer la coopération entre les différents acteurs intervenants dans la collecte des déchets.

Contenu

- Rôle et responsabilités de donneur d'ordres en matière de prévention de la santé des salariés du prestataire de collecte.
- Principaux risques professionnels auxquels sont exposés les opérateurs de collecte et les mesures de prévention.
- Critères de l'appel d'offre et évaluation des réponses.
- Modalités pratiques du suivi de la prestation.
- Acteurs/partenaires mobilisables pour la mise en œuvre effective de la recommandation R437 (identification, champs d'intervention,...).
- Ressources et outils proposés par le réseau (Livre blanc, outil d'évaluation EVALUAC,...).

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Échanges avec les participants.
- Étude de cas.

Durée

2 jours - 14 heures

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

SECTEURS SPÉCIFIQUES **Grande distribution**

Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la grande distribution

Référence C1001

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Dirigeants, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel, Médecins du travail, IPRP.

Objectifs

- Contribuer à l'identification et à l'analyse des situations à risque.
- Rechercher et mettre en œuvre les mesures de prévention.
- Participer à la démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Présentation des risques du secteur d'activité
- Enjeux sociaux, économiques et financiers
- Analyse des risques par situation de travail :
 - Outils de repérage des situations à risque
 - Méthodes d'analyse de l'activité
- Mesures de prévention des risques
- Formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique
- Présentation des outils du réseau prévention (recommandation R478, fiches, ...) et des conditions d'utilisation

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Études de cas
- Échanges et retours d'expériences

Durée

2 jours.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

SECTEURS SPÉCIFIQUES **Restauration collective**

Évaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective

Référence C1101

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Dirigeants, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel, Médecins du travail, IPRP.

Objectifs

- Contribuer à l'identification et à l'analyse des situations à risque.
- Rechercher et mettre en œuvre les mesures de prévention.
- Participer à la démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Présentation des risques du secteur d'activité
- Enjeux sociaux, économiques et financiers
- Mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - Outils de repérage des situations à risque
 - Méthodes d'analyse de l'activité
 - Mesures de prévention des risques
 - Formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique
 - Mise en place et suivi du plan d'actions, des plans de prévention et protocoles de sécurité
- Présentation des outils du réseau prévention et des conditions d'utilisation (grille GPS&ST, brochures, ...)

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Études de cas
- Échanges et retours d'expériences

Durée

2 jours.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aide et soin à la personne - domicile

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

Contenu

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile, les enjeux réglementaires, socioéconomiques, les différents acteurs.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures + 1/2 journée en établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aide et soin à la personne - domicile

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Responsables de secteur, infirmiers(e) coordinateurs(trices) de secteur,

Pré-requis

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Le secteur de l'aide et du soin à domicile les enjeux socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, les modes d'organisation et les types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1 jour).

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

6 jours soit 42 heures répartis en 4j + 2j et 2 jours dans la structure dont 1/2 journée commune avec le dirigeant et encadrée par le formateur consultant.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « animateur prévention ASD » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aide et soin à la personne - domicile

Devenir acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspect règlementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques.
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat «Acteur Prévention Secours ASD» valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation «Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile» (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du Certificat «Acteur Prévention Secours ASD» est réputé détenir, par équivalence, le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aide et soin à la personne - Etablissement

Développer et manager la prévention des risques dans sa structure de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées.

Objectifs

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure.

Contenu

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux règlementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures + ½ journée en établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES **Aide et soin à la personne - Etablissement**

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées (HAPA)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Personne désignée par le directeur de l'établissement.

Pré-requis

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Le secteur de l'hébergement et de l'aide à la personne âgée, les enjeux règlementaires, socio-économiques, les différents acteurs.
- Les enjeux, les modes d'organisation et les types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (1 jour).

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

6 jours (4+2) soit 42 heures + 2 jours dans la structure, ½ journée étant accompagnée par le consultant formateur.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention HAPA » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Transport routier

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise de transport routier

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Dirigeant ou Responsables d'entreprise du secteur du transport routier marchandise et voyageur.

Objectifs

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels.
- Manager la santé et la sécurité au travail dans son entreprise.

Contenu

- Les enjeux règlementaires, socio-économiques de la profession, les différents acteurs.
- Les enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise en matière de prévention.
- La responsabilité dirigeant au regard des risques professionnels.
- Le pilotage d'un projet de prévention.
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

Méthodes pédagogiques

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges

Durée

1 jour soit 7 heures + ½ journée en entreprise accompagnée.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Transport routier

Devenir animateur prévention dans le secteur du transport routier

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Personne désignée par le chef d'entreprise.

Pré-requis

Il est demandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Animer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Le secteur du transport routier, les enjeux humains, règlementaires et socioéconomiques, les différents acteurs.
- Les modes d'organisation et les types de stratégie d'entreprises du transport en matière de prévention.
- L'animation d'un projet de prévention.
- Les principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention et dans l'évaluation des risques professionnels.
- Les outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques TMS, chutes, RPS.
- Les différentes mesures de prévention et leurs mises en œuvre.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (2 jours dont ½ journée encadrée).

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

6 jours soit 42 heures répartis en 4j + 2j + une intersession de 2 jours dans la structure dont ½ journée commune avec le dirigeant accompagnée par le consultant formateur.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention Transport Routier » validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Transport routier

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tous les salariés, du secteur du transport routier marchandise.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La prévention des risques professionnels
 - Les différents enjeux, les acteurs
 - Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 - Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...
 - La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- L'évaluation des risques
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
 - Les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration
 - La remontée des informations, aspects règlementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRM » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



SECTEURS SPÉCIFIQUES

Transport routier

Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tous les salariés, du secteur du transport routier voyageur.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La prévention des risques professionnels
 - Les différents enjeux, les acteurs
 - La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
 - Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 - Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...
- L'évaluation des risques
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
 - Les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration
 - La remontée des informations, aspects règlementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

Durée

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRV » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier voyageur » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRV » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Référence D0101

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire.

Pré-requis

Engagement dans une démarche de prévention des TMS.

Objectifs

- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS de son établissement.

Contenu

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques.
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels.
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession.
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes - compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAMTS.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Toute personne (manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Nota : Ce format parallèle à la formation « devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement » est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques dans le cadre du projet de prévention conduit par leur chef d'établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances sur les bases de prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Identifier le risque de TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

Contenu

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMSPros, le dispositif de formation.
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation.
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS (notamment la Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail et RITMS 3).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- Le reporting TMSPros

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.
- Point d'avancement téléphonique durant l'intersession.

Durée

3 jours (2j+1j ; soit 21 heures)

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site internet de l'INRS.

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Pré-requis et conditions préalables d'inscription

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'entreprise, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS » à la prévention des risques professionnels organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculo-squelettiques dans leur entreprise.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Contenu

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Etudes de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise.
- Echanges et retours d'expériences.

Durée

6 jours de formation modulables (soit 42 heures) dont 5 jours en présentiel (2+2+1) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise lors des intersessions.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat d'aptitude à assurer le « rôle de personne ressource du projet de prévention des TMS ».

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'activité physique (PRAP)**

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation et aux dirigeants d'entreprise ou d'établissement.

Objectifs

- Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prap).
- Mieux appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu

- Enjeux de la démarche prap.
- Finalité d'une formation-action prap.
- Rôle du référent formateur prap.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche prap dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie – Risques professionnels et INRS

Méthodes pédagogiques

- Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences.
- Ces méthodes pédagogiques s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Durée

1 jour soit 7 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS.

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'activité physique (PRAP)**

Devenir acteur prap - sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit,...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours soit 21 heures.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur prap - sanitaire et social », valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prap - sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 7 heures

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'activité physique (PRAP)**

Devenir acteur prap – industrie, BTP, commerce

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit,...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges occasionnelle.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « d'acteur prap - sanitaire et social », valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prap - industrie, BTP, commerce » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'activité physique (PRAP)**

Devenir acteur prap - Petite enfance

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tous les salariés, agents du secteur de la petite enfance : assistantes maternelles, gardes à domicile, personnels de crèche et d'école maternelle (ATSEM).

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles et en prenant en compte la spécificité de l'enfant et de son environnement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux, ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...) et ceux liés à l'enfant.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles des enfants.
- Les équipements de puériculture et les aides techniques adaptées

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat « acteur prap – petite enfance ».

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES Risques physiques

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux bruits

Référence D0902

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, IPRP, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel (DP, CHSCT), chefs d'entreprise de PME-TPE.

Objectifs

Maîtriser les connaissances nécessaires pour que les stagiaires préconisent ou mettent en place et en œuvre des mesures pertinentes de prévention des risques liés aux bruits.

Contenu

- Les textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant le bruit.
- Les risques et les atteintes à la santé dus au bruit.
- Le tableau des maladies professionnelles n°42.
- Les surveillances médicales renforcées, l'audiométrie et les protections individuelles mises en place et en œuvre par le médecin du travail.
- La caractérisation du bruit et mesurage des niveaux sonores.
- Des exemples d'actions de prévention réalisées par des entreprises.

Méthodes pédagogiques

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

Durée

1 jour.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risques physiques

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés aux vibrations

Référence D1301

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, IPRP, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel (DP, CHSCT), chefs d'entreprise de PME-TPE.

Objectifs

- Maîtriser les connaissances nécessaires pour que les stagiaires préconisent ou mettent en place et en œuvre des mesures pertinentes de prévention des risques liés aux vibrations.

Contenu

- Rappel des textes législatifs et réglementaires. Les normes françaises (NF), européennes (EN) et Internationales (ISO) concernant les vibrations.
- Énumération des principales sources vibratoires par branches d'activité.
- Présentation détaillée des effets aux opérateurs des vibrations et secousses transmises aux :
 - membres supérieurs par des outils et machines portatifs,
 - corps pour les commandes et planchers des machines et équipements de travail,
 - corps lors de la conduite des engins de levage et de chantiers.
- Les tableaux des maladies professionnelles n° 69 et 97.
- Rappel du suivi médical et surveillance médicale renforcée par le médecin du travail.
- Présentation de la méthode normalisée d'évaluation de l'exposition aux vibrations (mesures d'accélération, directions orthogonales, pondération en fréquence, valeurs d'action et plafonds...).
- Présentation détaillée de mesures de suppression ou de réduction du risque vibratoire et de l'effet de transmission des vibrations résiduelles.

Méthodes pédagogiques

- Exposés des différents intervenants.
- Exercices de mesurage par les stagiaires.
- Échanges d'expériences entre les participants.

Durée

1 jour.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques physiques**

Évaluer et prévenir les risques liés aux utilisations industrielles et médicales de sources de rayonnements ionisants

Référence D1401

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, IPRP, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel (DP, CHSCT), chefs d'entreprise de PME-TPE.

Objectifs

- Identifier les sources de rayonnements ionisants utilisées dans les milieux industriels et médicaux.
- Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation de sources de rayonnements ionisants.

Contenu

- Les différentes sources de rayonnements ionisants.
- Les effets sur la santé.
- Les principaux textes réglementaires.
- Les principes de base de la radioprotection.
- Les mesures de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des actions conduites en entreprise et des échanges de pratiques.

Durée

1 jour

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de cette formation les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risques physiques

Évaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés à la glissance des sols

Référence D1501

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Fonctionnels Santé Sécurité au Travail, médecins du travail, IPRP, représentants du personnel, chefs d'entreprise.

Objectifs

- Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques liés à la glissance des sols

Contenu

- Glissance des sols
- Sinistralité AT
- Critères de choix des revêtements de sols
- Métrologie
- Retours d'expériences
- Présentation des outils du réseau prévention (recommandation R 462, fiches...)

Méthodes pédagogiques

- Exposés didactiques
- Exercices de mesurage
- Échanges et retour d'expériences

Durée

1 jour.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques psychosociaux**

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise

Référence D0410

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (chefs d'entreprise, dirigeants, responsables des ressources humaines, animateurs sécurité, membres d'un groupe projet, médecins, infirmières,...).

Pré-requis

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques

A partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

Contenu

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.

Durée

3 jours, soit 21 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> - Voir catalogue INRS.

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques psychosociaux**

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise - Spécial DP - CHSCT et CE

Référence D0411

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Les représentants du personnel, les membres de CHSCT et du CE.

Pré-requis

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.
- Repérer le rôle et les modes d'actions des représentants du personnel dans ce domaine.

Méthodes pédagogiques

A partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.

Contenu

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Etapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux RPS.
- Le rôle spécifique des représentants du personnel et des membres du CHSCT.

Durée

3 jours, soit 21 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> - Voir catalogue INRS.



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques psychosociaux**

S'initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, les dites personnes.

Pré-requis

Il est conseillé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.

Contenu

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approche juridique et réglementaire.
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie essentiellement sur des apports de connaissances sous forme d'exposés.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risque chimique

Participer à une démarche de prévention des risques chimiques

Référence D0605

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, IPRP, fonctionnels de santé et sécurité au travail, représentants du personnel (DP, CHSCT), chefs d'entreprise de PME-TPE.

Pré-requis

Il est vivement conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention».

Conditions de participation

L'employeur s'engage à accorder le temps nécessaire pour que le stagiaire réalise le travail intersession.

Objectifs

- Contribuer à une démarche de prévention des risques chimiques.
- Identifier les dangers des produits chimiques et les risques d'atteinte à la santé.
- Repérer les situations d'exposition aux risques chimiques.
- Proposer des mesures de prévention efficaces.

Contenu

- Les enjeux et les principes de la prévention des risques professionnels.
- Le risque chimique et CMR.
- La classification des dangers.
- Le cadre réglementaire de la prévention des risques chimiques.
- Les outils de la démarche de prévention des risques chimiques (SEIRICH...).
- Les mesures de prévention (substitution, critères de choix des équipements de protection collective et individuelle, bonnes pratiques de stockage et d'élimination des déchets).

Méthodes pédagogiques

Apports didactiques et échanges sur les pratiques, analyse de cas concrets, travail intersession.

Durée

2 jours + 1 jour avec un travail intersession.

Nombre de participants

12 participants maximum

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risque chimique**

Mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants

Référence D0609

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Médecins du travail, IPRP, fonctionnels de sécurité, représentants du personnel (DP, CHSCT), chefs d'entreprise de PME-TPE.

Objectifs

Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de ventilation des locaux de travail et de captage à la source des polluants volatils.

Contenu

- Les principaux textes législatifs, réglementaires et normatifs.
- Les différentes techniques de ventilation.
- Le captage, le transport des polluants et la dépollution.
- Présentation des outils d'évaluation des performances aérauliques des installations de ventilation.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des actions conduites en entreprise et des échanges de pratiques.

Durée

1 jour.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'amiante**

Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage – maintenance et entretien)

Référence D0707

Formation réalisée par la CRAMIF

Ce stage n'a pas pour objectif de répondre à l'obligation réglementaire de l'arrêté du 23 février 2012.

Public

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Objectifs

- Identifier toutes les réglementations (code du travail, de l'environnement, de la santé, des transports...).
- Connaître les effets sur la santé des fibres amiante, les principes de la réparation et de l'indemnisation des victimes.
- Connaître les principales utilisations de l'amiante.
- Avoir une lecture critique des diagnostics, des dossiers techniques amiante et des plans de retrait.
- Repérer les situations à risques.
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre.
- Connaître les principes de prévention à mettre en œuvre en présence d'amiante (désamiantage – maintenance).
- Connaître les principes d'élaboration des modes opératoires.

Contenu

- Les effets sur la santé.
- Les différentes réglementations.
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- La caractérisation des risques.
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants à l'amiante.
 - élaboration des processus.
- Le rôle du donneur d'ordre (avant, pendant et après un chantier de désamiantage).
- Le suivi des opérations.

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Travaux pratiques (plan de retrait, modes opératoires).

Durée

2 jours.

Nombre de participants

15

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risques liés à l'amiante

Se positionner en tant que donneurs d'ordre lors de réalisation de travaux en présence d'amiante

Référence D0708

Formation réalisée par la CRAMIF

Ce stage n'a pas pour objectif de répondre à l'obligation réglementaire de l'arrêté du 23 février 2012.

Public

Donneurs d'ordre, bailleurs sociaux et maîtres d'œuvre confrontés à la présence d'amiante (travaux de maintenance ou de réhabilitation).

Pré requis

Les participants doivent avoir suivi la formation «Prévenir les risques dans le bâtiment - Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage - Référence C0108 ».

Objectifs

- Se repérer dans la réglementation liée aux travaux en présence d'amiante,
- Connaître les principales utilisations de l'amiante,
- Apprécier différentes méthodologies d'intervention,
- Connaître les principes de prévention.
- Évaluer des compétences en prévention des risques et identifier d'éventuels besoins de formation complémentaire

Méthodes pédagogiques

- Exposés,
- Étude de cas.

Contenu

- Les différentes réglementations (santé publique, travail environnement, code de la construction, ...)
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- Les diagnostics amiante
- Les phases critiques d'une opération de travaux en présence d'amiante, les points de vigilance pour chaque étape :
 - cahier des charges,
 - suivi des travaux,
 - DIUO et DTA.
- Le rôle du donneur d'ordre et ses outils

Durée

1 jour

Nombre de participants

15

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'amiante**

Formation des encadrants techniques amiante **sous-section 4**

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Prérequis

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

Contenu

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Communication et application du mode opératoire.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation de recyclage des encadrants de chantiers amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'amiante**

Formation des encadrants de chantiers amiante **sous-section 4**

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

Prérequis

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
- Développer ses compétences en prévention.

Contenu

- Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrément induits ;
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation de recyclage des encadrants de chantiers amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'amiante**

Formation des opérateurs de chantiers amiante **sous-section 4**

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

Prérequis

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

Contenu

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Application du mode opératoire.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation de recyclage des opérateurs de chantiers amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés à l'amiante**

Formation des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

Prérequis

Présenter un certificat d'aptitude au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

Contenu

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
 - Définition,
 - Et/ou application
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
 - Définition,
 - Et/ou application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
 - Rédaction,
 - Et/ou application
 - Et/ou transmission et contrôle de son application

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée

5 jours soit 35 heures consécutifs ou non.

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation de recyclage des salariés cumulant les fonctions amiante sous-section 4 d'une durée d'une journée.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés au plomb**

Connaitre le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage – maintenance et entretien)

Référence D1701

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, fonctionnels de sécurité, IPRP, coordonnateurs SPS, représentants du personnel.

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Objectifs

- Identifier les différentes réglementations (code du travail, de la santé publique, de l'environnement),
- Connaître les effets du plomb et ses conséquences sur la santé,
- Connaître les principales utilisations du plomb (passées et présentes),
- Avoir une lecture critique des diagnostics plomb avant travaux,
- Repérer les situations à risque et connaître les principes de prévention à mettre en œuvre (déplombage – maintenance),
- Savoir quelle métrologie mettre en œuvre

Contenu

- Les effets sur la santé
- Les différentes réglementations
 - leurs objectifs,
 - les principales obligations.
- L'évaluation des risques
 - diagnostic plomb,
 - méthode prélèvement et analyse,
 - repérage des situations à risques.
- Les travaux exposants au plomb
 - élaboration des modes opératoires.

Méthodes pédagogiques

- Exposés.

Durée

1 jour

Nombre de participants

15

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Risques liés aux atmosphères explosives**

Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives

Référence D1601

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Fonctionnels Santé Sécurité au Travail, médecins du travail, IPRP, représentants du personnel, chefs d'entreprise.

Conditions de participation

Avoir l'objectif de mobiliser son entreprise pour la mise en place d'une démarche de prévention du risque ATEX. L'entreprise s'engage à accorder **2 demi-journées** au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail intersession.

Pré-requis

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels – autoformation en ligne» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» à la CRAMIF.

Objectifs

- Connaître les enjeux liés aux ATEX.
- Identifier les éléments favorisant la formation d'atmosphère explosive (vapeurs, gaz, poussières...)
- Repérer les situations d'exposition relatives aux atmosphères explosives
- Déterminer le classement des zones à risque
- Proposer des mesures de prévention efficaces adaptées à son entreprise

Contenu

- Les enjeux humains, économiques et juridiques
- Le cadre réglementaire ATEX
- La compréhension du phénomène d'explosion
- Les caractéristiques physico chimique des produits (poussières vapeur gaz)
- Lecture et interprétation de Fiches de Données de Sécurité au regard des risques d'explosions
- Les étapes de la méthode d'évaluation du risque ATEX (analyse préliminaire, évaluation du risque, mesures complémentaires)
 - Le repérage des produits et des situations réelles d'exposition
 - Identifier les sources d'inflammation
 - Le classement des zones à risque (poussière, gaz, vapeurs)
 - Les mesures de prévention techniques et organisationnelles
 - Les mesures de protection
 - Transcription des résultats de l'évaluation (DRPCE/DU)

Méthodes pédagogiques

- Apports didactiques.
- Etude de cas- Travaux de groupe.
- Travail intersession (dans l'établissement du stagiaire).

Durée

2 jours (1jour + 1jour) soit 14 heures avec a minima 2 demi-journées de travail en intersessions.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risque routier

Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention

Référence D0302

Formation réalisée par la CRAMIF

Comment prévenir le risque routier en entreprise ?

Public

Fonctionnels de sécurité, IPRP, chefs d'entreprise ou décideurs d'entreprise.

En fonction des places disponibles un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Conditions de participation

Il est recommandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale ou d'avoir a minima la connaissance des fondements d'une démarche de prévention des risques professionnels en entreprises.

Objectifs

- Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention en entreprise.
- Appréhender les axes de management du risque routier.
- Elaborer un plan d'action de prévention du risque routier.

Contenu

- Les enjeux et le contexte de la démarche.
- L'exposition au risque routier et ses particularités.
 - l'organisation des déplacements, l'environnement,
 - les communications embarquées,
 - le conducteur, la formation du conducteur,
 - le choix du véhicule et de ses équipements.
- La démarche de prévention du risque routier en entreprise.
 - les étapes de la démarche,
 - utilité, repérage et déroulement.
- Le plan d'action de prévention du risque routier en entreprise.

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques.
- Etude de cas pédagogiques.
- Echanges et retours d'expérience entre les participants.

Durée

1 jour.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Risque routier

Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés.

Public

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un Véhicule Utilitaire Léger, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

Pré-requis

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

Objectifs

- Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :
 - les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
 - les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
 - les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
 - les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
 - les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

Méthodes pédagogiques

- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.

La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.

Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.

Des stages inter-entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

Contenu

- Rôles et missions de l'employeur et de l'utilisateur.
- L'organisation et les déplacements.
- L'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes, la manœuvre, la conduite.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Modalités d'inscription

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec la CRAMIF à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/pdf/risques-professionnels/liste-regionale-organismes-formation-vul.pdf>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **CACES**

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)

Formation réalisée par des organismes certifiés.

Public et pré-requis

L'utilisation d'équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383m, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- grues à tour,
- grues mobiles,
- grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

Objectifs

Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et du savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés. Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323.56 du Code du Travail.

Contenu - durée

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.

L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique (consulter le site de l'INRS).

Organismes Testeurs Certifiés CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 5 Organismes Certificateurs :

- AFNOR Certification,
- BUREAU VERITAS Certification,
- DEKRA Certification
- GLOBAL SAS,
- SGS International.

Ce sont ces 5 organismes qui certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/CACES.html>



Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Référence à la recommandation R408

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

Public

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24 m, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Pré-requis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Objectifs

Être capable de monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

2 jours (soit 14 heures).

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 31/12/2017, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>

RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES

Échafaudages de pied et roulants



Vérifier des échafaudages de pied et devenir responsable de réception et de maintenance (au sens de la R408)

Suivant Arrêté du 21 décembre 2004 Vérifications de Mises et Remises en service, Trimestrielles et Journalières
Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

Public

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied, montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24m, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner⁽¹⁾ une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à charge de définir une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et de vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et en bon état.

Pré-requis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Maîtriser : la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans.

Objectifs

- Être capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
- Être capable, au sens de la R408, de :
 - Réceptionner⁽²⁾ l'échafaudage avant utilisation.
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage⁽²⁾ d'éléments de l'échafaudage).
- et être capable d'utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(2) les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Contenu

- Les enjeux de la prévention, les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques, signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

2 jours (soit 14 heures).

Nombre de participants

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 31/12/2017, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Échafaudages de pied et roulants**

Utiliser des échafaudages de pied

En référence à la recommandation R408

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

Pré-requis

Le stagiaire devra bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.

Objectifs

- Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

Durée

0,5 jour (soit 3,5 heures).

Nombre de participants

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 31/12/2017, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>



Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

En référence à la recommandation R408 et suivant Arrêté du 21 décembre 2004

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

Public

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Pré-requis

Le stagiaire devra :

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).

Objectifs

- Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et de réaliser les vérifications journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004, d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses,
 - Communiquer - rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- L'exploitation de la notice de fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
 - Apports théoriques.
 - Mises en situations pratiques.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

1 jour (soit 7 heures).

Nombre de participants

De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

et

Pendant la période transitoire allant jusqu'au 31/12/2017, la liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-formation/la-formation-echafaudages.php>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **Échafaudages de pied et roulants**

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

En référence à la recommandation R457

Formation réalisée par des organismes de formation conventionnés/habilités

Public

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Pré-requis

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.

Objectifs

- Être capable de monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice de fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Apports théoriques.
- Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

2 jours (soit 14 heures).

Nota : Dans le cas où la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours.

Nombre de participants

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



RISQUES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES **CATEC**

Obtenir la certification CATEC® *

Surveillant et/ou Intervenant

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

Public

Toute personne ayant à réaliser des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. (Recommandation R472, CTNC, CNRACL).

Prérequis

Les participants doivent justifier des prérequis du (des) rôle(s) présenté(s) : surveillant, intervenant, tel(s) que défini(s) dans le document de référence du dispositif.

La non-présentation des documents attestant des prérequis obligatoires, au plus tard au démarrage de la formation, entraîne de facto l'exclusion du stage.

L'objectif du dispositif est d'harmoniser les pratiques. Il est nécessaire pour la formation de disposer d'un groupe où les deux rôles sont représentés.

Objectif

- Être capable d'assurer une intervention en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon les préconisations de la R447 ;
- Réussir les épreuves certificatives pour le(s) rôle(s) de surveillant &/ou d'intervenant.

Contenu

- Dangers et risques des interventions en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement - risques spécifiques et risques associés.
- Bonnes pratiques d'intervention (R447).
- Acteurs de la prévention.
- Conduite à tenir en cas d'alerte et d'accident.
- Apports techniques - utilisation des matériels de sécurisation des risques liés :
 - à la circulation routière ou piétonne,
 - à la perte de contact visuel surveillant/intervenant,
 - aux types d'accès (verticaux) rencontrés dans le domaine,
 - aux gaz rencontrés dans le domaine (c.à.d. : détecteurs spécifiques, ventilation mécanique, appareils autosauveteurs d'entraînement - au moins 2 possibilités de percussion/intervenant/session),
- Entraînements et certification sur plate-forme pédagogique ou sur ouvrage réel sécurisé d'assainissement (cahier des charges minimum décrit dans le document de référence du dispositif).

Méthodes pédagogiques

Actives, mises en situation, échanges, débriefing sur des scénarii d'interventions.

Durées

1 journée soit 7 heures minimum, dont 5 heures minimum de formation assurée par au moins 2 formateurs certifiés CATEC® dont un au moins référent pour l'entité habilitée

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'entité habilitée CATEC® délivre un certificat de « surveillant », &/ou d'« intervenant », valable 36 mois.

Ce certificat pour rester valide impose de participer une formation « Maintenir et-actualiser ses compétences CATEC® S &/ou I, d'une durée minimum de 7 heures, (1 jour) tous les 3 ans, avant la date anniversaire. Au cours de cette formation, les participants doivent satisfaire à des séquences évaluatives relatives au maintien de leurs compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/risques/espaces-confinés/formation-personnel.html>

ou

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

(*) CATEC® : Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques professionnels

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent

Référence E0004

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprises souhaitant dispenser la formation «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer sa mission de salarié désigné compétent en Santé et Sécurité au Travail», selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

L'activité de formateur certifié ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

L'habilitation de l'organisme de formation est obligatoire pour la mise en œuvre de formations «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer la mission de salarié désigné compétent».

Pré-requis

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

1. D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
2. De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans de formateur d'adultes (conception de déroulés pédagogiques et animation de sessions de formations) ; ou avoir suivi une formation de formateurs dans les 2 dernières années.
3. De justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la prévention des risques professionnels (préventeur d'entreprise, IPRP, consultant en prévention des risques professionnels...).

Modalités d'inscription

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 3 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature.

Confirmation d'inscription

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra avant le début de la formation.

Objectifs

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.
- Concevoir, animer et évaluer les actions de formation «Évaluer les risques professionnels» et «Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé sécurité au travail».

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels (document unique) et à la mission de salarié désigné compétent

Référence E0004

Contenu

- Les valeurs et bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS :
 - la démarche prévention et conditions nécessaires à sa réussite,
 - la mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- Mise en œuvre de l'évaluation des risques
- Réactualisation et mise à jour de l'évaluation
- La maîtrise du contenu des référentiels nationaux de compétences :
 - évaluation des risques professionnels,
 - assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé sécurité au travail.
- La mise en œuvre de formations conformes au référentiel :
 - conception, animation, et évaluation,
 - prise en compte des attentes des participants et du contexte des entreprises.

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

Le stage se déroule en séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

Durée

9 jours non consécutifs soit 63 heures (2j + 1j + 2j + 2j + 2j)

Nombre de participants

Maximum 10

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur à l'évaluation des risques professionnels/salarié désigné compétent ».

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

Formation également réalisée a l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> - catalogue 2017.

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques professionnels

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Référence E0902

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Formateurs amenés à dispenser la formation «S'initier à la prévention des risques psychosociaux», selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et de l'INRS.

L'activité de formateur certifié «S'initier à la prévention des risques psychosociaux» ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS.

L'habilitation de l'organisme de formation est obligatoire pour la mise en œuvre de formations «S'initier à la prévention des risques psychosociaux».

Pré-requis

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

1. D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» de l'INRS ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de base en prévention» dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
2. De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention.
3. D'un projet de formation d'initiation à la prévention des risques psychosociaux.

Modalités d'inscription

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 10 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature (justificatifs des formations suivies et des expériences requises : attestations, documents attestant de la qualité de formateur et preuve de la conduite d'une démarche, CV.)

Confirmation d'inscription

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.

Objectifs

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux, sur le plan scientifique et juridique.
- Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :
 - sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
 - faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Référence E0902

Contenu

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approche juridique et réglementaire.
- Prévention primaire, secondaire et exemples d'actions de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation «S'initier à la prévention des risques psychosociaux».

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances sous forme d'exposés et alterne apports de connaissances spécifiques sur les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux RPS et accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

Durée

6 jours non consécutifs (2j + 2j + 2j) soit 42 heures permettant un travail d'intersession consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

Nombre de participants

Maximum 12

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de «formateur en initiation à la prévention des RPS».

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

Cette formation est également réalisée à l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> -

FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques professionnels

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

Référence E0702

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Formateurs au risque chimique d'organismes de formation ou d'entreprises souhaitant dispenser des formations à l'utilisation de l'outil SEIRICH, conformément au cahier des charges de la CRAMIF.

Pré-requis

Le candidat devra remplir un dossier de candidature justifiant :

1. D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne** » de l'INRS ou avoir suivi la formation « **Obtenir des compétences de base en prévention** » dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.
2. D'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » selon le référentiel national dispensée par l'INRS dans le dispositif d'autoformation (@1501)
3. De disposer d'une expérience d'au moins 2 ans de formateur d'adultes (conception de déroulés pédagogiques et animation de sessions de formations) ; ou avoir suivi une formation de formateurs dans les 2 dernières années.
4. De justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la prévention du risque chimique (préventeur d'entreprise, IPRP, consultant, formateur...).

Modalités d'inscription

- Pré-inscrivez-vous par Internet.
- Suite à votre pré-inscription, un dossier de candidature vous sera envoyé.
- Faites parvenir votre dossier d'inscription impérativement 10 semaines avant le début du stage.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Les inscriptions seront définitives après vérification du dossier de candidature

Confirmation d'inscription

Après étude de votre dossier, un courrier vous indiquant si votre candidature a été ou n'a pas été retenue vous parviendra avant le début du cursus.

Objectifs

Concevoir, animer et évaluer des actions de formation sur l'utilisation de l'outil SEIRICH.

Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH

Référence E0702

Contenu

- La philosophie de la démarche
 - Les enjeux de la prévention des risques professionnels
 - La démarche simplifiée de prévention du risque chimique
 - Le pourquoi de SEIRICH
 - Les conditions de réussite
- L'outil SEIRICH :
 - Explication et mise en œuvre de l'outil en fonction du niveau de prévention et du secteur d'activité de l'entreprise : cas en niveau 1, niveau 2 et niveau 3 avec toutes les potentialités de l'outil.
- Application concrète:
 - Présentation d'un cas concret d'utilisation de l'outil SEIRICH
 - Méthodologie du formateur
 - Freins et leviers lors de la mise en œuvre

Méthodes pédagogiques

- Exposés participatifs.
- Travaux de groupe.
- Travail intersession.

Durée

2 jour soit 14 heures non consécutifs (1J+1J).

Le dispensateur de formation s'engage à accorder 5 demi-journées au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail intersession ainsi que les moyens nécessaires.

Nombre de participants

Maximum 10

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux épreuves évaluatives il leur est délivré une attestation de compétences « formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH »

Cette attestation permettra au formateur d'être référencé au sein d'un organisme de formation.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques professionnels

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante - Sous-section 4

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Pré-requis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.

Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs

- Être en mesure d'inscrire les formations des différents publics dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation adaptée aux différents publics amiante sous-section 4.
- Concevoir un déroulé pédagogique conforme au dispositif national.
- S'approprier le document de référence national.

Contenu

- Points structurants du dispositif et impact sur les pratiques de formation.
- Enjeux et problématique du risque amiante.
- Dispositions réglementaires.
- Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 5 jours. La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

Durée

10 jours soit 70 heures répartis en 5j+5j.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 » délivré par l'INRS et l'OPPBTP.

En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> -



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques professionnels

Devenir formateur CATEC®

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Pré-requis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature.

Les inscriptions seront validées après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs

- Maîtriser les référentiels du dispositif CATEC®.
- Construire, réaliser, animer et évaluer des formations CATEC®.
- Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel CATEC®.
- Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- Coordonner l'activité d'une équipe lors d'une intervention en espace confiné.

Contenu

- Enjeux et contexte.
- Référentiels, programme, durée, séquençement, choix des méthodes pédagogiques, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.
- Apports de connaissances sur des sujets techniques :
 - valuation des risques et recommandations des partenaires sociaux sur les bonnes pratiques
 - ventilation
 - performances et entretien des appareils de détection.
- Construction et animation de séquences.
- Épreuves de certification CATEC®.

Méthodes pédagogiques

- Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.
- Il se déroule en deux séquences discontinues.
- Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jours.

Durée

7 jours soit 49 heures répartis en 3,5 j + 3,5j.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur CATEC® d'une durée de validité de 3 ans.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer, avant la date anniversaire, à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur CATEC® » (MAC) d'une durée de 3j (21 heures).

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> -



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques liés à l'activité physique

Devenir formateur prap - sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements du secteur sanitaire et social.

Pré-requis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Il est recommandé que le responsable hiérarchique suive la journée d'information « Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement » proposée par les organismes de formation habilités.

Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- Risques liés à l'activité physique, troubles musculo-squelettiques : définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes d'analyse du travail.
- Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.
- Conception d'une action de formation.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation - action.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant (1j + 2j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des expérimentations des différentes méthodes et outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Durée

12 jours soit 84 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - sanitaire et social », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques liés à l'activité physique

Devenir formateur prap – industrie, BTP, commerce

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, BTP et commerce.

Pré-requis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Il est recommandé que le responsable hiérarchique suive la journée d'information « Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement » proposée par les organismes de formation habilités.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « acteurs prap IBC ».

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1j + 2j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et d'outils, d'échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter séquence, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Durée

10 jours (3j + 3j + 4j) soit 70 heures réparties sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - industrie, BTP, commerce », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap IBC » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques liés à l'activité physique

Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Exclusivement réservée aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur, d'animateur ou d'animateur-formateur-prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements ou des structures du secteur sanitaire et social.

Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et des aidants, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Formation aux techniques gestuelles.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Durée

4 jours soit 28 heures.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - sanitaire et social » valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des risques liés à l'activité physique

Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance

Formation réalisée par l'INRS.

Public

Exclusivement réservée aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) titulaires des certificats de formateur « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social » désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action prap des assistants maternels, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnels des crèches et de toute personne travaillant dans le secteur de la petite enfance, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'habitation d'accueil, de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs et principalement les parents.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des enfants.

Contenu

- Le secteur professionnel de la petite enfance : spécificité et sinistralité du travail à domicile et en structure accueillant de la petite enfance.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention dans une activité du secteur de la petite enfance.
- Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.
- Risques d'atteintes à la santé (facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique).
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Formation aux techniques gestuelles adaptées à l'enfant.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Durée

4 jours soit 28 heures.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur prap - PE » valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html> -



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former à la prévention des TMS

Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habilitier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Pré-requis

Les participants doivent :

- avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Évaluer les risques professionnels » dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;
- justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des TMS d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

L'inscription à cette formation nécessite de remplir un dossier de candidature téléchargeable sur le site www.inrs.fr. Ces candidatures seront validées après examen par une commission.

Objectifs

- Être en mesure d'inscrire la formation de personne ressource dans le cadre du programme TMSpros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAMTS.
- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

Contenu

- Points structurants du dispositif (administratifs, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Le document de référence : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- Conception d'une action de formation : organisation, animation et évaluation de l'action.
- Les conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application visant l'élaboration de séquences pédagogiques et l'élaboration du déroulé pédagogique. Il s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours non consécutifs (4j + 4j) soit 56 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former au sauvetage secourisme du travail (SST)

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Personnels des entreprises et des organismes de formation.

Pré-requis

Les participants doivent :

- être titulaires du certificat de « SST » en cours de validité,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie des attestations de formation lors de l'inscription.

Objectif

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie et d'ingénierie pédagogique appliquée à la prévention et de méthodologie de projet de formation.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupe.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours modulables soit 56 heures, réparties sur 2 semaines non consécutives.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur SST », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en SST » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former les personnels du secteur médico-social

Devenir formateur d'acteur prévention secours pour les personnels du secteur de l'aide et du soin à domicile

Formation réalisée par des organismes de formation habilités.

Public

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Pré-requis

Les participants doivent être titulaires du certificat de « formateur en sauvetage secourisme du travail » (SST) en cours de validité. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes de détection de risques et d'analyse des situations de travail.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation « d'acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (APS ASD) ».

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise (2 jours).
Le stage s'appuie sur des exposés et des mises en situations pratiques.

Durée

5 jours (3j + 2j) répartis en 3j + 2j modulables.

Validation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « formateur APS ASD », valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur APS ASD » (MAC) d'une durée de 28 heures. Pour les formateurs APS ASD à jour de la formation de formateur SST, la durée est de 7 heures pour maintenir et actualiser leurs compétences en prévention uniquement.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former les personnels du secteur médico-social

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social.

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur médico-social.

Pré-requis

Les participants doivent être formateur APS ASD ou formateur PRAP 2S certifié, et avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectif

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.
- Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur d'aide à domicile impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j). Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques

Durée

8 jours (4 + 4) soit 56 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels de ce secteur.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former les personnels du secteur du transport routier

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Pré-requis

Dans le cadre de cette formation, le candidat devra être titulaire du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail (SST) en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

Objectifs

- Organiser, animer et évaluer une formation des personnels du secteur routier.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation transport routier.
- Organisation, animation et évaluation d'une formation d'acteur prévention secours.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Durée

5 jours soit 35 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur d'acteurs prévention secours - transport routier.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l' INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>



FORMATIONS DE FORMATEURS À LA PRÉVENTION Former les personnels du secteur du transport routier

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier

Formation réalisée par l'INRS

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectif

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du transport.
- Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects règlementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation Transport.
- Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables d'entreprise du transport routier

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j). Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Durée

8 jours soit 48 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur du transport routier.

Modalités d'inscription

Consulter le site internet de l' INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>

FORMATIONS DE RÉFÉRENTS SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE Intégrer la prévention dans sa fonction de tuteur

Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur

Référence F0001

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Personne en situation d'accueillir et d'accompagner des nouveaux en entreprise :

- soit engagée dans un parcours de formation de tuteurs,
- soit disposant des compétences et/ou d'une expérience avérée de la fonction tutorale.

Pré-requis

La fonction de tuteur doit être identifiée et reconnue dans l'entreprise.

Objectifs

- Identifier les enjeux en santé et sécurité au travail de la fonction de tuteur.
- Acquérir des notions en S&ST.
- Évaluer les compétences et connaissances S&ST du nouveau.
- Construire le parcours d'acquisition de savoirs/savoir-faire en S&ST du nouveau, l'ajuster si besoin.
- Transmettre les savoirs/savoir-faire en S&ST du ressort du tuteur.

Contenu

- Le contexte et les enjeux de la fonction de tuteur.
- Les notions en S&ST.
- Le repérage des compétences du nouveau.
- La démarche d'intégration de la S&ST dans l'accompagnement du nouveau :
 - élaboration d'un parcours personnalisé,
 - transmission de savoirs/savoir-faire,
 - suivi et évaluation de la progression.
- Présentation de l'outil Synergie et de son exploitation pour améliorer le transfert des connaissances en S&ST sur des situations de travail réelles.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- Échanges et retours d'expériences.

Durée

1 jour soit 7 heures.

Nombre de participants

12

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

FORMATIONS DE RÉFÉRENTS SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE Animer la prévention des TMS en secteur santé

Former un référent Prévention TMS en secteur santé : pourquoi, comment et quelles conséquences pour l'établissement

Référence F0300

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Les décideurs des établissements de santé (DG, DRH, DSI, gestionnaire de risque, encadrement administratif et soignant, responsable formation), accompagnés de préférence du candidat pressenti à la formation « Devenir référent Prévention TMS en secteur santé ».

Objectifs

- Prendre en compte les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Mettre en place une politique de prévention de ces risques :
 - qui développera une démarche de prévention,
 - en s'appuyant (entre autres) sur un référent Prévention TMS, en tant que personne ressources.

Contenu

- Chiffres clés sur les AT/MP liés aux manutentions manuelles.
- Rappel de réglementation.
- Enjeux de la prévention des risques professionnels.
- Acteurs à prendre en compte dans la politique de prévention.
- Objectifs de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique.
- Missions d'un référent Prévention TMS.
- Programme et contenu de la formation référent Prévention TMS en secteur santé.
- Engagements de la direction.
- Bénéfices d'une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique, portée par une personne ressources.

Méthodes pédagogiques

- Exposé.
- Débat.

Durée

1/2 journée (après-midi).

Nombre de participants

30

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

FORMATIONS DE RÉFÉRENTS SANTÉ SÉCURITÉ EN ENTREPRISE Animer la prévention des TMS en secteur santé

Devenir référent Prévention TMS en secteur Santé

Référence F0301

Formation réalisée par la CRAMIF

Public

Cette formation est destinée aux soignants salariés des établissements de santé (aides médico-psychologiques, aides-soignantes, infirmiers(ères), manipulateurs en radiologie, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, cadres de santé). Pour les structures importantes, nous préconisons la formation d'un binôme composé d'un soignant opérationnel et d'un soignant encadrant. Le profil des candidats(es) fera l'objet d'une étude concertée avant validation.

Pré-requis

La direction de l'établissement du candidat à la formation devra avoir suivi préalablement le stage F0300 «Former un référent Prévention TMS en secteur santé, pourquoi, comment et quelles conséquences pour l'établissement».

Conditions de participation

L'inscription sera validée par le contrôleur de sécurité suivant l'établissement, à l'issue d'un rendez-vous avec un représentant de la direction de l'établissement concernant :

- les attentes de l'employeur,
- les objectifs de la formation,
- les missions du référent Prévention TMS,
- le profil du candidat.

Le stagiaire devra être familiarisé avec l'utilisation d'un outil informatique de type Word Excel ou Powerpoint et il devra maîtriser les bases techniques du soin de manutention.

Engagements de la direction

Après avoir été informée sur la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique, la direction s'engage à :

- mettre en place une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique,
- présenter les objectifs de la formation «référent Prévention TMS» aux instances représentatives du personnel et à l'encadrement de proximité,
- désigner en interne, sur la base du volontariat, un (ou deux) soignant(s) candidat(s) pour suivre la formation «référent Prévention TMS» après présentation auprès de l'intéressé des objectifs du stage et de ses futures missions,
- accorder le temps et le matériel nécessaire à la réalisation des travaux intersession (la direction devra libérer 8 demi-journées pour le stagiaire, sur son temps de travail).

Rôle de la direction

- Légitimer le référent Prévention TMS dans sa mission auprès des salariés en mettant en place une communication adaptée.
- Garantir les moyens humains, techniques et organisationnels de l'exercice de la compétence de référent Prévention TMS.
- Impliquer le référent Prévention TMS dans la réflexion menée sur la prévention des risques liés à l'activité physique et sur l'évaluation de ces risques dans le document unique.

Missions du référent Prévention TMS

Le soignant, devenu référent Prévention TMS, a une double mission. Il est animateur de prévention (en priorité) puis formateur.

- En tant qu'animateur, il a pour rôle :
 - d'être une personne ressource dans l'établissement pour les risques professionnels liés à l'activité physique,
 - de contribuer à l'évaluation des risques professionnels liés à l'activité physique par l'analyse des situations de travail,
 - de participer à l'élaboration et de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels liés à l'activité physique.
- En tant que formateur, il a pour rôle :
 - d'élaborer des programmes spécifiques de formation en lien avec la démarche de prévention des risques professionnels liés à l'activité physique (suite aux analyses des situations de travail qu'il aura préalablement menées dans ses missions d'animateur),
 - d'animer ces programmes spécifiques par des sessions de formation destinées au personnel soignant de l'établissement.

Devenir référent Prévention TMS en secteur Santé

Référence F0301

Objectifs

Concourir à minorer le risque musculo-squelettique et plus globalement les risques liés à l'activité physique en formant une (ou deux) personne(s) ressources parmi les soignants de l'établissement de santé.

Cette personne ressource identifiée dans l'établissement en tant que référent Prévention TMS, initiera et développera une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique en étant capable :

- d'identifier et d'évaluer les risques professionnels et iatrogènes liés à l'activité physique des soignants,
- d'élaborer un projet de prévention des risques liés à l'activité physique,
- de construire et de mettre en œuvre des actions de prévention (choix d'aides techniques, conception et correction des locaux et des situations de travail, réalisation de sessions de formation, conseil et expertise, lien avec les acteurs internes et externes de la prévention).

Contenu

- Les concepts et méthodes de prévention des risques professionnels.
- Les méthodes d'évaluation des risques liés à l'activité physique.
- La réglementation et les responsabilités.
- La démarche de prévention.
- Les TMS et les notions d'anatomie et de pathologies.
- L'approche ergonomique : l'analyse de l'activité de travail.
- L'approche économique de la prévention et les statistiques AT/MP.
- Les notions d'évaluation des capacités du patient et du risque iatrogène.
- La construction d'un soin de manutention.
- Les outils techniques d'aide à la manutention : présentation, description, intégration de ces outils dans le cadre d'un soin de manutention.
- L'approche architecturale.

Méthodes pédagogiques

Apports didactiques, étude de cas, échanges, exercices pratiques (construction et réalisation de soins de manutention avec et sans outils d'aide à la manutention), travaux intersessions.

Durée

13 jours en 3 modules respectivement de 3 jours, 5 jours et 5 jours, entrecoupés de 2 travaux intersessions à réaliser dans l'établissement du participant.

Nombre de participants

12 maximum

Validation

À l'issue de la formation une attestation de fin de formation sera remise aux participants.

Un certificat de capacité pourra être délivré aux stagiaires volontaires, en fonction de l'appréciation par les formateurs de la qualité des acquis via une évaluation continue des travaux intersessions et des exercices pratiques.

Dates et Modalités d'inscription

Consulter le site internet de la CRAMIF :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php>

Les inscriptions aux dates indiquées sur :

<http://www.cramif.fr/risques-professionnels/formations-stages-prevention.php> se font sur dossier de candidature envoyé suite à la ½ journée F0300 «Former un référent Prévention TMS en secteur santé, pourquoi, comment et quelles conséquences pour l'établissement».

La CRAMIF et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

Service formation : Tél. : 01 40 05 38 50 / formation.prevention@cramif.cnamts.fr

Médiathèque : Tél. : 01 40 05 38 19 / mediatheque.prevention@cramif.cnamts.fr

Tarifification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54 / tarification.atmp@cramif.cnamts.fr

Réparation : contribue à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.



Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

Direction Régionale des Risques Professionnels

17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Téléphone : 01 40 05 32 64

Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@CRAMIF